

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE SCPI DOMIVALOR 2

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

A) DU SOUSCRIPTEUR (ou nu-propritaire)

Je soussigné(e), M. Mme Mlle Mr et Mme
 Nom, Prénom ----- Nom de jeune fille -----
Date de naissance .../.../..... **Ville :** ----- **Département :** ---Tél. -----
 Adresse : N°----- Rue ----- Code postal ----- Commune -----
 Marié(e) Régime matrimonial ----- Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) PACS
 Profession : ----- Nationalité : -----

B) LE CAS ECHEANT

Du conjoint de l'usufruitier Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable
 Du représentant du souscripteur personne morale ou indivision (si indivision signature de tous les indivisaires)
 Je soussigné(e), M. Mme Mlle Mr et Mme
 Nom, Prénom ----- Nom de jeune fille -----
Date de naissance .../.../..... **Ville :** ----- **Département :** ---Tél. -----
 Adresse : N°----- Rue ----- Code postal ----- Commune -----
 Marié(e) Régime matrimonial ----- Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) PACS
 Profession : ----- Nationalité : -----

A compléter par les **PERSONNES PHYSIQUES** Résidence fiscale Etes-vous Résident Non résident : pays de résidence.....
 Si vos parts de S.C.P.I. font partie de votre patrimoine professionnel : quel est votre régime d'imposition professionnel
 Impôt sur le revenu (IR) Impôt sur les sociétés (IS)

A compléter par les **PERSONNES MORALES** Résidence fiscale Résidente fiscale en France Non résidente : pays de résidence.....
 Numéro d'immatriculation au registre des sociétés :
 Nature de la Personne Morale Société commerciale Société non commerciale Association Fondation Groupement d'intérêt économique
 Autre :
 Régime fiscal Impôt sur le revenu (IR) Impôt sur les sociétés (IS) Exonération : pourquoi ?
 Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et dégage la SCPI de toute responsabilité en cas d'inexactitude ou d'erreur.

ORDRE D'ACHAT

Demande que soit inscrit sur le registre, prévu à l'article 28 du Règlement n° 2001.06 de l'AMF,
 mon ordre d'achat de ----- parts DOMIVALOR 2 Si démembrement :
 Prix unitaire maximum ----- € Mentions Prix unitaire nu-propritaire (frais compris) : €
 + frais (1) ----- € Obligatoires Prix unitaire usufruitier (frais compris) : €
 soit un montant global de ----- € Soit un montant global de €

Le règlement de cette somme est effectué par chèque joint à l'ordre d'IMMOVALOR GESTION.
 Je suis informé(e) que, sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté partiellement. Cet ordre est valable jusqu'au ----- minuit.
 Je donne mandat à la société de gestion ou au mandataire qui l'accepte, de souscrire les parts DOMIVALOR 2 au prix mentionné ci-dessus, de signer pour mon compte tous les documents nécessaires pour réaliser l'opération.
 Pour l'enregistrement, je fais élection de domicile chez IMMOVALOR GESTION.
 Je déclare en outre, me soumettre à toutes les dispositions qu'impose la propriété desdites parts à l'égard de la société et reconnais avoir pris connaissance des statuts ainsi que des autres documents d'information.
 Je déclare vouloir opter pour le prélèvement libératoire sur les produits financiers
 Je n'opte pas pour le prélèvement libératoire sur les produits financiers

Fait à ----- le -----
 Signature(s) du/des client(s)
 (précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour mandat »)

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Le dernier prix d'exécution est consultable sur le site Internet www.immovalor.fr ou par téléphone au 01.55.27.17.49.
 L'ordre d'achat ou de vente devra être transmis par courrier RAR à IMMOVALOR GESTION, 25 rue Louis Le Grand, 75002 PARIS ou à votre Conseiller.
 Conseiller /intermédiaire Nom : ----- Date : -----
 Matricule [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature :

Pour modifier ou annuler cet ordre, un formulaire « Annulation Modification » est à votre disposition (sur le site www.immovalor.fr ou sur demande téléphonique)
 Il sera à adresser par lettre recommandée à la Société de gestion.
 (1) Frais à la charge du cessionnaire pour une transaction :
 • **Droit d'enregistrement** : Le Code Général des impôts applique au transfert des parts sociales même non constaté par acte, un droit d'enregistrement fixé actuellement à 5,00% du prix de cession.
 • **Commission perçue par la société de gestion** : la société de gestion est rémunérée pour son intervention par une commission dont le montant est calculé sur le prix payé au vendeur. Elle est de 5 % HT soit 5,98% TTC maximum.
 Pour toutes informations relatives aux prix et aux quantités figurant sur le registre vous pouvez contacter la société de gestion.